

1. *Débitrice*: **Juroca SA**, 2828 **Montsevelier**
2. *Remarques*: But: fabrication de machines industrielles pour l'horlogerie et moteurs électriques et micromécaniques.
Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 31 mars 2004:
 1. L'inventaire.
 2. L'état de collocation.
 3. Les décisions de l'administration de la faillite de ne pas introduire d'actions en justice concernant les droits litigieux (voir inventaire et état de collocation).
 4. a) Une offre de CHF 1'000.- pour la vente de gré à gré d'une machine de transfert modulaire J-304 inventorié pour mémoire.
Un délai de 10 jours dès la présente publication est impartie pour:
 1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir notamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est impartie pour:
 2. Intenter action contre l'état de collocation.
 3. a) Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter les décisions précitées; ceux qui gardent le silence sont réputés les avoir acceptées.
 - b) Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP, au cas où l'ensemble des créanciers ne s'opposent pas dans le délai de 20 jours à la proposition susmentionnée.
 4. Offrir un montant supérieur: à défaut l'objet sera vendu au prix offert.Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.
Office des faillites de Delémont
2800 Delémont JU

(02194440)